

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 17 octobre 2018

Le 17 octobre 2018, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 13 septembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

Tarif concessions cimetièrre et droit de place – année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour les concessions au cimetière et le droit de place, pour l'année civile 2019 :

Concessions cimetière communal

Taxe d'inhumation : 100,00 €

Concession trentenaire : 143,00 €

Concession cinquanteaire : 365,00 €

Concession trentenaire au columbarium : 495,00 €

Concession cinquanteaire au columbarium : 725,00 €

Concession trentenaire cave-urne : 88,00 €

Concession cinquanteaire cave-urne : 215,00 €

Taxe de dispersion au jardin du souvenir : 75,00 €

Scellement d'urne : 100,00 €

Droit de place

Forfait par emplacement : 100,00 €

Tarifs d'une heure de tractopelle, de broyeur et de déneigement – année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs d'une heure de tractopelle, de broyeur et de déneigement, pour l'année civile 2019 :

- Une heure de tractopelle : 50,00 €

- Une heure de broyeur : 60,00 €

- Une heure de déneigement :

- Heures normales (tracteur + chauffeur) : 46,00 €
- Heures majorées (dimanche, jour férié, nuit) (tracteur + chauffeur) : 54,00 €

*Heures de nuit : 22h00 à 6h00

*Semaine civile : débute le lundi à 0 heure et se termine le dimanche à 24 heures.

*Les Temps de travail s'entendent du départ de l'exploitation au retour de l'exploitation.

Monsieur BOISSEAU précise au Conseil Municipal que les tarifs de déneigement sont maintenant en cohérence avec les tarifs pratiqués par le Conseil Départemental envers les exploitants agricoles

référencés par lui-même. Il explique également qu'il y aura une convention de créer avec les exploitants agricoles qui reprendra les termes décrits plus haut.

Tarifs location Salle Récréative – année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la salle récréative, pour l'année civile 2019 (ces tarifs comprenant : l'utilisation de l'espace traiteur, du bar ainsi que des fluides - eau, gaz et électricité-) :

Location la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 heures 30 à 19 heures)

- Commune : 220,00 €
- Hors commune : 280,00 €

Location la journée (de 8 heures 30 à 8 heures le lendemain)

- Commune : 410,00 €
- Hors commune : 520,00 €

Location samedi et dimanche (de 8 heures 30 le samedi à 8 heures le lundi)

- Commune : 710,00 €
- Hors commune : 850,00 €

Utilisation de la sono

- Commune : 25,00 €
- Hors commune : 50,00 €

Utilisation de l'éclairage scénique

- Commune : 25,00 €
- Hors commune : 50,00 €

Utilisation du vidéo projecteur

- Commune : 25,00 €
- Hors commune : 50,00 €

Pack pour l'utilisation de la sono, de l'éclairage scénique et du vidéo projecteur

- Commune : 60,00 €
- Hors commune : 120,00 €

Frais d'entretien engendrés par le non-respect du règlement intérieur

70,00 € / heure de remise en état

Associations dont le siège social est à Yèvres : gratuit (sous réserve de remise en état)

Associations concernant Yèvres partiellement (FNACA Brou, CCJA, JSP Brou, Association du Jumelage, Comité Cantonal AC, AAPPMA) : ½ tarif commune (sous réserve de remise en état).

Pour les repas de mariage : location systématique pour samedi et dimanche.

Bons d'achat de Noël aux anciens – Année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les anciens, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant d'un bon d'achat est fixé à 17 €uros et sera à utiliser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 15 janvier 2019 : boulangerie-pâtisserie « NOURY », salon de coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « TASSE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes organise la distribution des gâteaux, ainsi que les bons d'achat, aux personnes de plus de 70 ans le lundi 10 décembre 2018.

Demande de subvention du Fonds Départemental de Péréquation Départemental – Année 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures concernant divers achats ou travaux, dont le règlement est intervenu au cours de l'année 2018, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention simple sur le Fonds De Péréquation Départemental, au titre de l'année 2018.

Détail de la demande :

Année 2018 : travaux non subventionnés

• DELAVALLEE REBOURS Tondeuse « rider »	8 283,59 € HT
• ALTRAD MEFRAN Podium réglable	6 100,00 € HT
• AUVISYS Sonorisation Salle Récréative	10 933,44 € HT
• DECOLUM Illuminations extérieures fêtes de fin d'année	<u>5 860,50 € HT</u>
Total	31 177,53 € HT

Subvention sollicitée : $31\,177,53\text{ €} \times 50\% = \mathbf{15\,588,77\text{ €}}$

Année 2018 : travaux subventionnés

• PIGEON TP Travaux de voirie Saint Chaise, Champ Luçon, Bougeâtre, Jean Moulin, Bois Mouchet	32 050,95 € HT
--	----------------

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %
Subvention sollicitée : $32\,050,95\text{ €} \times 20\% = \mathbf{6\,410,19\text{ €}}$

• PIGEON TP Travaux de voirie Rue Emile Delavallée	17 087,41 € HT
---	----------------

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %
Subvention sollicitée : $17\,087,41\text{ €} \times 20\% = \mathbf{3\,417,48\text{ €}}$

• SERT Climatisation Salle Récréative	39 399,05 € HT
---------------------------------------	----------------

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %
Subvention sollicitée : $39\,399,05\text{ €} \times 20\% = \mathbf{7\,879,81\text{ €}}$

Subvention totale sollicitée : **33 296,25 €**

Adhésion au comité pour l'amélioration du service public de santé du Grand Châteaudun - 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité pour l'Amélioration du Service Public de Santé du Grand Châteaudun (C.A.S.P.S.G.C) propose à la Commune d'y adhérer pour 10,00 € pour l'année 2018.

Le C.A.S.P.S.G.C a pour but d'intervenir auprès des usagers, des acteurs locaux, des représentants de l'état, pour le maintien, l'amélioration et le développement des services publics de santé dans la zone géographique de rayonnement principalement dans le secteur de Châteaudun et dans le Département d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Comité pour l'Amélioration du Service Public de Santé du Grand Châteaudun et de verser 10,00 € pour l'année 2018.

Proposition d'acquisition de la parcelle AB0349.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, comme cela avait été défini lors du Conseil municipal précédent, qu'il a proposé à Mme Jeannine ABOUT d'acquérir la parcelle AB0349, qu'elle souhaite vendre, et qui contient un garage d'une superficie de 40 m², au prix de 5 000.00€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame ABOUT Jeannine a accepté cette proposition, que le garage servira de lieu de stockage pour les associations et que sur le terrain attenant y sera installé un ou des jeux pour les enfants afin d'agrémenter encore davantage l'aire de repos toute proche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant l'achat de la parcelle AB0349 pour 5 000,00 €.

Convention de Mise à disposition des services entre la Communauté de Communes Le Grand Châteaudun et la Commune d'Yèvres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de Mise à disposition de services entre la Communauté de communes Le Grand Châteaudun et la commune d'Yèvres pour effectuer l'entretien et les petites réparations sur les Bâtiments Scolaires, les Autres équipements communautaires et les Espaces publics de la zone d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la mise en œuvre de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il y a eu 56 volontaires pour la collecte du don du sang du 15 octobre à la Salle Récréative,
- Que la maison de Madame PIERROT a été hypothéqué par le Conseil Départemental afin de payer la maison de retraite. Suite à son décès, une demande a été faite aux Services des Domaines pour évaluer le prix de cette habitation, afin de la mettre en vente. Monsieur BOISSEAU ajoute que la maison a d'importants problèmes de toiture, que la végétation déborde dans le jardin du voisin. Le portail de la maison est fermé, afin d'essayer d'endiguer des problèmes de « squat ». Monsieur BOISSEAU précise qu'il y a une servitude de passage dans le pignon de la maison, ce qui rend la vente de la maison plus difficile.

- Que les 50 000,00 € de notre participation financière 2018 pour la réalisation des Euréiales ont été payés à la SAEDEL. La construction des logements devrait commencer au début de l'été 2019.
- Que l'entreprise Cadres blancs est venue enlever ses panneaux publicitaires. L'entreprise MédiaLine installera ses 5 panneaux publicitaires aux alentours du 15 décembre 2018. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la cartographie et le design des panneaux qui seront installés sur la Commune.
- Que le dossier de candidature « Label Ville Active et Sportive » a été envoyé ce 17 octobre 2018. La réponse sera envoyée courant décembre pour savoir si la commune est labellisée, puis en janvier le comité de sélection indiquera le nombre de lauriers que la Commune aura glanés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va signer une convention avec la Communauté de communes pour accueillir le Relais des Assistantes Maternelles un vendredi sur deux à l'Accueil Périscolaire.

Madame BELNOUE demande, suite aux inondations du 5 juillet 2018 au lieu-dit de Montemont, ce qu'il est prévu de faire.

Monsieur BOISSEAU rappelle que la voirie est abîmée, qu'il y a une partie de la voirie qui est allée dans la cour d'un particulier puis qui s'est écoulée dans la rivière.

Il précise qu'il y a une étude en cours sur les aménagements à construire et à améliorer par les services de la Préfecture (DDT).et le Conseil Départemental.

Concernant la catastrophe naturelle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie n'est pas concernée. Mais il rappelle que Monsieur le Sous-Préfet de Châteaudun avait indiqué dès le mois de juillet dernier qu'il serait particulièrement enclin à participer au financement des travaux par l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

Aussi, Monsieur BOISSEAU indique que les principaux investissements sur l'année 2019 concernant la voirie seront faits sur les lieux-dits de Montemont et Issay pour mettre en œuvre ce qui aura été décidé de faire à la suite des réflexions en cours par les différents services.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des autres travaux en cours et à venir sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.